



Ministère de l'éducation nationale - JORF n° 0264 du 07 novembre 2024

Arrêté du 6 novembre 2024 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêtés du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours de recrutement de personnels enseignants du second degré, de personnels d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050456192>

Arrêté du 6 novembre 2024 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêtés du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours de recrutement des professeurs des écoles <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050456194>



Arrêté du 6 novembre 2024 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050456196>

Arrêté du 6 novembre 2024 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et de troisièmes concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP et troisième CAFEP) et de concours internes d'accès aux échelles de rémunération de professeurs du second degré (CAER) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050456201>

Lutte contre le harcèlement : outils autour de l'auto-évaluation des élèves et de la campagne nationale

Entre le jeudi 7 novembre – [Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'École](#) – et le vendredi 15 novembre 2024, tous les élèves du CE2 à la Terminale, se verront proposer de remplir un questionnaire anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école.

À cette fin, deux heures du temps scolaire seront banalisées, dont l'organisation pratique est à l'initiative de chaque école, collège et lycée, afin de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes. L'analyse des résultats des questionnaires anonymes doit donner lieu à une restitution auprès des élèves et de leurs responsables légaux.

Pour ces séances, vous pourrez vous appuyer sur :

- le [film de la campagne nationale 2024-25](#) de lutte contre le harcèlement à l'École, réalisé par le ministère et intitulé « **Ton problème, c'est mon problème** ». Ce film de 3 minutes s'inspire du clip lauréat du Prix « [Non au harcèlement](#) » de l'année précédente. Un [livret pédagogique](#) pour l'exploitation de ce film est disponible [sur cette page](#), ainsi que [deux affiches](#) sur le thème de la campagne 2024-25.



- pour les professeurs d'école élémentaire, [un grand poster destiné à être affiché en classe](#), sur la thématique plus générale du harcèlement. Ce poster, **pensé pour les élèves du 1^{er} degré et réalisé en partenariat avec Clairefontaine**, a pour objectif d'inciter les élèves à parler à un adulte de l'école pour se faire aider quand ils se sentent isolés ou en difficulté. Les professeurs intéressés sont invités à commander un exemplaire du poster via ce lien : <https://www.clairefontaine.com/fr/contenu/122/clairefontaine-et-le-ministere-de-l-education-nationale-s-engagent-contre-le-harcelement-scolaire> (dimensions : 70 x 100 cm).

- les **ressources pédagogiques** disponibles [sur la plateforme Phare](#).

Par ailleurs, nous mettons à votre disposition **plusieurs supports** pouvant être diffusés autour du questionnaire d'auto-évaluation et de la thématique du harcèlement :

- une infographie pour les élèves présentant les objectifs du questionnaire, ses modalités de passation et de restitution : <https://eduscol.education.fr/document/53292/download>

- à destination des parents d'élèves :

· une [infographie leur expliquant le déroulement de la séquence](#) de passation des questionnaires, jusqu'aux résultats de l'enquête

· un [dépliant « Le harcèlement il faut en parler pour en sortir »](#) d'information sur le phénomène et de questionnements leur permettant de déceler un éventuel cas de harcèlement.



Enfin, un **plan de formation de tous les personnels de l'Éducation nationale** est déployé par les écoles académiques de formation continue (EAFC) jusqu'en 2027. Dès à présent, vous pouvez suivre [le parcours M@gistere « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'École »](#) qui a vocation à créer une culture commune de la lutte contre le harcèlement et constitue la première étape de cette formation.

Vous retrouverez l'essentiel des informations sur les pages de référence du [site ministériel](#) et d'[Eduscol](#).

Concours de communication Parlons chimie

Dans le cadre des [olympiades de la chimie](#), deux concours sont proposés : le concours scientifique et le **concours de communication Parlons chimie**, moins connu mais également très intéressant car développant d'autres compétences chez nos élèves dont celles de la communication scientifique et du travail collaboratif.

La participation au concours **Parlons Chimie** consiste à mener une action de communication liée au même thème que le concours scientifique soit, cette année, « **chimie et sport** ». Le concours Parlons Chimie se révèle être une occasion exceptionnelle offerte aux jeunes passionnés de chimie, pour leur permettre de développer non seulement leurs connaissances scientifiques mais aussi leurs compétences en communication. Ce concours illustre parfaitement l'importance de la chimie dans le sport et la vie quotidienne, tout en valorisant le travail et la créativité de petits groupes de lycéens.



Le projet de communication doit avoir un ancrage local, les élèves doivent trouver une problématique de la chimie actuelle - un sujet de société ou un métier de la chimie - en lien avec une activité de leur région.

Le concours s'adresse **aux lycéens de toutes voies et de toutes séries**. Huit projets seront sélectionnés pour participer aux épreuves nationales ; deux élèves par groupe présenteront le projet au jury le 15 mai 2025. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 16 mai à Paris. Les inscriptions sont ouvertes **du 30 septembre au 13 décembre** via la plateforme ADAGE. Concernant l'AEFE les renseignements, inscriptions et le suivi se font auprès de Vincent Baumard enseignant-formateur en physique-chimie en poste à Madagascar : vincent.baumard@egd.mg. Les dossiers pourront être complétés jusqu'au **13 février 2025**. Il est donc nécessaire de montrer au jury l'avancée du projet en complétant le formulaire Adage au fur et à mesure des travaux et réalisations.

Règlement du concours à l'adresse : <https://www.olympiades-chimie.fr/app/uploads/2019/09/reglement-concours-parlonschimie.pdf>

Direction de l'accompagnement des personnels de l'académie (DAPA)

Nouvellement créée, la DAPA propose, organise et met en œuvre la politique RH d'accompagnement des personnels de l'académie en matière d'affaires médicales/handicap, des retraites et de l'action sociale. Elle est l'une des directions du pôle ressources humaines de l'académie de Lyon, sa particularité est d'être transversale à tous les personnels de l'académie.

La DAPA regroupe:

- Le pôle des affaires médicales (PAM) qui assure la gestion administrative des dossiers envoyés aux conseils médicaux départementaux pour les enseignants du second degré de l'enseignement public et privé ainsi que pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, titulaires et contractuels: pam@ac-lyon.fr
- Le correspondant handicap académique qui informe et accompagne les agents en situation de handicap de leurs droits et traite les demandes d'aménagements de leur poste en lien avec le service de médecine du travail : correspondant-handicap@ac-lyon.fr
- Le bureau de gestion des crédits handicap pour les aménagements de poste de travail : dpatss3a-creditshandicap@ac-lyon.fr
- Le bureau des pensions des retraites qui vérifie la complétude des comptes individuels retraite et assure le traitement des demandes de départ en retraite en lien avec les services gestionnaires et le service des retraites de l'état pour l'ensemble des personnels titulaires de l'académie : dpatss3b-pensions@ac-lyon.fr
- Le bureau de l'action sociale en faveur des personnels qui est chargé de la préparation et du traitement des décisions en matière d'action sociale en faveur des personnels de l'académie : dpatss3a-actionsociale@ac-lyon.fr



Concours général des métiers - Organisation de la session 2025 - [Note de service du 22-10-2024](#)

Concours général des lycées - Organisation de la session 2025 - [Note de service du 22-10-2024](#)